

Informations de base	
2024/2616(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur le risque immédiat de famine généralisée à Gaza et attaques contre les livraisons d'aide humanitaire	
Subject	
6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux	
6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence	
Zone géographique	
Israël	
Palestine	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/03/2024	Débat en plénière		
14/03/2024	Décision du Parlement	T9-0159/2024	Résumé
14/03/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2616(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0186/2024	11/03/2024	
Proposition de résolution		B9-0187/2024	11/03/2024	
Proposition de résolution		B9-0189/2024	11/03/2024	
Proposition de résolution		B9-0190/2024	11/03/2024	
Proposition de résolution		B9-0191/2024	11/03/2024	
Proposition de résolution		B9-0192/2024	11/03/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0159/2024	14/03/2024	Résumé

Résolution sur le risque immédiat de famine généralisée à Gaza et attaques contre les livraisons d'aide humanitaire

2024/2616(RSP) - 14/03/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 372 voix pour, 44 contre et 120 abstentions, une résolution sur le risque immédiat de famine massive à Gaza et les attaques contre les livraisons d'aide humanitaire.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE.

Gaza est en proie à une insécurité alimentaire désespérée et à une famine imminente. Le 29 février 2024, plus de 100 Palestiniens ont été tragiquement tués et 700 blessés lorsque les troupes israéliennes ont ouvert le feu pendant des livraisons d'aide humanitaire. Depuis le 20 février 2024, l'ONU a suspendu les livraisons de nourriture au nord de Gaza après que les convois aient été attaqués et pillés.

Le Parlement a condamné fermement l'obstruction de l'aide humanitaire et les attaques contre les convois humanitaires, ainsi que le détournement et le pillage des convois d'aide par le Hamas. Il a demandé instamment à Israël de respecter les dispositions du droit humanitaire international et d'autoriser et de faciliter immédiatement l'acheminement de l'aide, sans entrave et en toute sécurité, dans et à travers la bande de Gaza, via tous les points de passage existants. Il a exhorté toutes les parties à cesser immédiatement ces attaques et à rétablir immédiatement les infrastructures vitales afin d'éviter que la famine et l'insécurité alimentaire catastrophiques ne s'aggravent.

Les députés ont réitéré leur appel à un cessez-le-feu immédiat et permanent pour faire face au risque imminent de famine massive à Gaza, et à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Ils ont également demandé que le Comité international de la Croix-Rouge ait un accès immédiat à tous les otages détenus à Gaza et qu'il leur fournisse des soins médicaux.

Enfin, le Parlement est fermement convaincu qu'il ne peut y avoir de perspective de paix, de sécurité, de stabilité et de prospérité pour Gaza ou de réconciliation israélo-palestinienne tant que le Hamas et d'autres groupes terroristes joueront un rôle dans la bande de Gaza.